

Conseil municipal du 9 avril 2021

Membres présents : Maryse GRENAT, Cyrille GALLAY, Gilles GRENAT, Marie-France VIGNES, Jean-Claude DEBUS, André GALLAY, Jérôme HAUTEVILLE, Karen ANCEY, Vincent REQUET, Antonio MONTES, Benjamin GRENAT

1- Approbation du compte-rendu de la séance du 12 mars 2021

Accord à l'unanimité.

2- Nomination d'un secrétaire de séance : Cyrille GALLAY

Accord à l'unanimité.

3- Ajout à l'ordre du jour : « Autorisation donnée au Maire de signer les autorisations d'urbanisme pour les bâtiments communaux »

Accord à l'unanimité.

4- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021

En 2020 : Taxe foncière sur le bâti : 20,54 %

Taxe foncière sur le non bâti : 57,97 %

Suite à la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales et afin de compenser la perte de produit qui en résulte pour les communes, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties est transférée aux communes. Aussi, le taux voté par chaque commune est majoré du dernier taux 2020 voté par le conseil départemental, soit 12,03 %, garantissant ainsi que les contribuables soient assujettis au même taux global de taxe foncière qu'auparavant.

Il en résulte que le taux de référence de la taxe foncière sur le bâti est la somme du taux de la commune et du taux du département, soit $20,54 + 12,03 \% = 32,57 \%$

Proposition 2021 : Taxe foncière sur le bâti : 32,57 %

Taxe foncière sur le non bâti : 57,97 %

Accord à l'unanimité.

5- Vote des budgets primitifs 2021

5.1- Cadre général du budget

Le budget primitif 2021 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Au cours de l'année, après le vote du budget, la commune peut :

- percevoir de nouvelles recettes
- décider d'engager une nouvelle dépense (travaux urgents, opportunité,...)
- ajuster une dépense

- réduire un chapitre pour en alimenter un autre.

Ces ajustements du budget s'appellent des décisions modificatives ; elles sont votées par le conseil municipal.

Le budget 2021 a été voté le 9 avril 2021 par le conseil municipal, il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux jours et heures d'ouverture.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la commune :

- La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (énergies, fournitures, personnel,...).
- La section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune (travaux, achats de matériels...).

5.2- Le budget 2021 comprend 3 budgets annexes :

- Le budget bailleur
 - Le CCAS
 - Le budget de l'eau
- et un budget principal

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer son quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux. Pour la section de fonctionnement, le budget est voté par chapitre. L'exécutif peut, sans demander l'autorisation de l'assemblée, opérer des virements de crédits entre articles d'un même chapitre, en toute liberté et sans obligation de le notifier au comptable. Ces virements doivent toutefois apparaître au compte administratif.

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement des impôts directs, de la redevance d'exploitation de la carrière de Pombourg, des attributions de compensation de l'état et des locations diverses.

La section d'investissement

Dépenses d'investissement :

La section d'investissement intègre les éléments suivants :

- Des aménagements à l'auberge Le Bois du Cornet (cuisine, lave vaisselle..)
- La construction du mur chemin de la Farcounire
- La bibliothèque municipale et de l'école
- Les travaux pour l'extinction de l'éclairage électrique
- La rénovation des menuiseries extérieures du bâtiment de la mairie

- Les travaux d'accessibilité du bâtiment de la mairie
- Les travaux d'entretien des bâtiments communaux (cimetière, église..)
- L'achat de terrains

Les recettes :

- Taxe d'aménagement
- Fonds de compensation de la TVA
- Subventions reçues
- Dépôts et cautionnement reçu
- Solde subvention piste des Envers
- Virement de la section de fonctionnement

Présentation est faite des différents budgets :

Budget CCAS, équilibré en fonctionnement :

Fonctionnement : 4 100.00 Euros

Accord à l'unanimité.

Budget Bailleur de biens ruraux, équilibré en fonctionnement et investissement :

Fonctionnement : 15 509.16 Euros

Investissement : 24 100.00 Euros

Accord à l'unanimité.

Budget Eau et assainissement, équilibré en exploitation et investissement :

Exploitation : 124 660.00 Euros

Investissement : 85 408.83 Euros

Accord à l'unanimité.

Budget de la Commune, équilibré en fonctionnement et investissement :

Fonctionnement : 660 476.31 Euros

Investissement : 805 523.87 Euros

Accord à l'unanimité.

6- Convention de maîtrise d'ouvrage entre la commune de La Forclaz et l'AFP La Forclaz-La Baume

La commune a approuvé le projet de travaux de toilettes sèches à Tréchauffé. Cet ouvrage est situé à l'intérieur du périmètre d'intervention de l'AFP La Forclaz-La Baume. La commune a donc décidé de lui donner mandat pour la réalisation de cette opération dont le coût s'élève à 22 735,04 euros.

Financement de l'opération :

Subvention départementale : 13 641,02 euros

Participation commune : 9094,02 euros

Accord à l'unanimité.

7- Les travaux de réfection de la route de Tréchauffé sont prévus au printemps pour un montant de 51 792 €. La compétence de la voirie étant donnée à la CCHC, les travaux seront pris sur les droits ouverts.

Accord à l'unanimité.

8- Questions diverses

- Elections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 : Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'ils devront réserver ces dates pour la tenue des bureaux de vote.

- Hommage à Robert Morel : En raison de la pandémie, l'hommage à Robert Morel initialement prévu le 26 juin est reporté au 4 septembre si les conditions sanitaires le permettent.

- Lors d'un précédent conseil municipal, il avait été évoqué les problèmes des chats errants dans le village. Un courrier avait été envoyé à la SPA pour connaître les modalités d'intervention. La commune devra récupérer le chat dans une cage et l'apporter à la SPA de Thonon pour la stérilisation. Les tarifs pour la stérilisation des chats sont :
Stérilisation des mâles : 34 euros
Stérilisation des femelles : 70 euros
Stérilisation des femelles pleines : 88 euros

La séance est levée à 22H

Le Maire,
Maryse GRENAT

